

# **PÊCHE ET AQUACULTURE AU MAROC :**

**DÉFIS, OPPORTUNITÉS ET CONDITIONS**

**D'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ**

**CANCUN, 3 décembre 2016**

*Prof. Larbi SBAÏ*

De prime abord, permettez-moi Monsieur le Président de féliciter le Gouvernement Mexicain pour l'excellente organisation de la COP 13 sur la diversité biologique et pour l'accueil chaleureux qu'il a réservé aux différentes délégations ici présentes.

Avant de présenter le secteur des pêches maritimes nationales, je voudrais rappeler qu'il y a quelques jours seulement la Communauté Internationale s'est réunie à Marrakech, dans le cadre de la COP 22 de la Convention sur le Changement Climatique. A cette occasion, la diversité biologique n'a pas manqué d'être soulevée avec force et ce, dans une approche qui lie inéluctablement les ressources naturelles vivantes au changement climatique et l'impact de ce dernier sur la pérennité des premières.

En parallèle de ce forum mondial d'envergure, l'initiative du sommet africain au sein de cette COP n'a pas manqué également de relayer la relation existante entre l'amenuisement continu de la diversité biologique et les effets du changement climatique sur les différentes composantes de la diversité biologique.

Ceci étant dit, et en ce qui concerne le secteur de la pêche maritime, il y a lieu de rappeler qu'avec ses 3500 km de ligne de côte, caractérisée par la présence du phénomène d'upwelling, le Royaume du Maroc est considéré comme une puissance halieutique par excellence à l'échelle africaine.

Une production de plus de 1. 355 000 tonnes, une population de marins pêcheurs de presque 103 000 et une flotte de pêche de 20 000 embarcations toutes catégories confondues, le secteur vérifie de son côté la vocation maritime indéniable du Maroc.

Mais avant de souligner l'importance de l'intégration de la composante biodiversitaire marine dans ce secteur, rappelons que le texte de la Constitution marocaine de 2011, ainsi que la loi-cadre relative à la charte nationale de l'environnement et du développement durable de 2014 accordent, dans différentes dispositions, une place de choix aux ressources naturelles et à leurs écosystèmes.

Nous pouvons dire que c'est dans cet esprit que la « Stratégie Halieutis » s'inscrit, dans la mesure où elle prend à son compte la notion d'adaptation qui, elle-même, se traduit en termes de durabilité, de performance et de compétitivité. Ces axes sont déclinés, à leur tour, en projets et mesures menés par le Département de la Pêche Maritime.

A cet effet, plusieurs plans d'aménagement de certaines pêcheries ont été élaborés et mis en œuvre, à savoir ceux relatifs aux petits pélagiques, aux grands crustacés, au poulpe ou encore aux algues et à la crevette.

Pour la réalisation de l'objectif 11 d'Aïchi, le Département de la pêche maritime a créé trois aires marines protégées, d'une superficie de quelques 270 km<sup>2</sup>, en tant qu'outil de conservation de la diversité biologique marine ; initiative que l'immersion de récifs artificiels, à différents niveaux de la zone côtière nationale, renforce d'une manière significative l'approche de durabilité de la ressource halieutique escomptée à moyen et à long terme.

Pour assurer encore mieux cette notion de pérennité de la ressource biologique marine, le Maroc a développé un mécanisme de suivi, de contrôle et

de surveillance qui est à même de lutter contre toute forme de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

Dans cet esprit, 4 projets ont été élaborés et mis en œuvre, à savoir :

- L'instauration d'instruments juridiques visant la lutte contre la pêche INN
- L'instauration de la certification des captures et son informatisation
- La surveillance des navires de pêche par satellite (VMS)
- Un Plan national de contrôle des activités de la pêche maritime

Par ailleurs, l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du Port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN, adopté par la FAO, a été approuvé par une loi nationale.

D'une manière plus concrète, 2250 dispositifs de positionnement et de localisation (DPL) à bord des navires de pêche ont été installés jusqu'à présent, initiative qui a été doublée par la création du Centre National de Surveillance des Navires de Pêche, équipé en technique de pointe et rendu opérationnel depuis 2013.

En 2015 le département a procédé à l'acquisition d'un logiciel de suivi et surveillance des navires de pêche performant et évolutif, qui permet de mettre à la disposition des contrôleurs dudit Centre de nouveaux outils qui sont beaucoup plus efficaces en matière de suivi et de surveillance. Ce nouveau logiciel permet la réception et le contrôle des journaux de pêche des navires par système ERS (electronic recording and reporting system).

Pour finir, notons qu'en matière de protection et de préservation des ressources vivantes marines, le ministère technique a continué à édicter les

repos biologiques qui s'imposent, ainsi que l'interdiction de pêche dans certaines zones vulnérables ou sensibles de l'espace maritime national.